

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer avant le 22 septembre 2022 à 18h00 par email à : Aurélie Rooselaer – Email : aurelie.rooselaer@avocat.be

À compléter en MAJUSCULES svp

NOM : PRÉNOM :
PROFESSION ET/OU SOCIÉTÉ : STAGIAIRE : 1^{re} ANNÉE / 2^e ANNÉE / 3^e ANNÉE
ADRESSE : N° :
LOCALITÉ : CODE POSTAL :
TÉL. : FAX :
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Participera au colloque du 29 septembre 2022 sur le thème « La réforme du droit pénal sexuel » et verse la somme de :

- 95 €
 - 80 € pour les stagiaires
 - au compte BE64 3631 7842 3052 – Mention à préciser : « Nom du participant + Colloque 29.09.22 »
- Choisit de suivre le colloque : En présentiel En webinar

Demande de prise en charge par l'Institut de formation judiciaire
DATE : SIGNATURE :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Inscriptions et renseignements complémentaires :
Maître Aurélie Rooselaer
Email : aurelie.rooselaer@avocat.be

Formation permanente :
Le colloque est accrédité par AVOCATS.BE pour 3 points et l'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et les stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de formation judiciaire.

Frais d'inscription :
95 € (80 € pour les stagiaires). Ce montant comprend la participation au colloque ainsi que l'ouvrage publié aux éditions Anthemis qui sera remis aux participants. Le paiement confirme l'inscription. Pour les participants en webinar, le livre sera envoyé par la poste.

Lieu :
En webinar ou en présentiel dans l'auditoire Verlaine du Palais du verre de Charleroi, Boulevard Alfred de Fontaine, 10 à 6000 Charleroi.

Date :
Le jeudi 29 septembre 2022, de 14h00 à 18h00

Les participants qui souhaitent opter pour le webinar **doivent le préciser** lors de l'inscription.

avec le soutien de :



CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU
DE CHARLEROI



La réforme du droit pénal sexuel

Sous la présidence de **Thomas Henrion**



Charleroi
Le jeudi 29 septembre 2022
De 14h00 à 18h00



La réforme du droit pénal sexuel

Le gouvernement a décidé que la lutte contre les crimes sexuels était une priorité absolue et qu'il souhaitait réécrire, en parallèle, le chapitre sur les crimes sexuels rapidement sans attendre la réforme complète du Code de droit pénal. La loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel a donc été publiée au *Moniteur belge* le 30 mars 2022 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Ce nouveau «Code pénal sexuel» s'adapte à notre temps et protège l'intégrité sexuelle et le droit à l'autodétermination sexuelle. Cette référence à l'intégrité sexuelle et au droit à l'autodétermination sexuelle implique en premier lieu que chacun ait le libre choix de poser ou non certains actes à caractère sexuel ou d'y participer. C'est l'autonomie sexuelle individuelle qui doit être protégée et non l'ordre familial ou l'honneur. Les infractions sexuelles sont clairement des infractions contre les personnes et non contre l'ordre des familles ou la moralité publique. La notion de consentement est essentielle. Elle passe avant la conscience collective.

L'objectif de cette conférence est de proposer un commentaire critique sur cette réforme en associant les différents acteurs impliqués: magistrats, avocats, policiers, psychologues.

La conférence suivra les nouveaux chapitres insérés dans le Livre 2, Titre VIII du Code pénal et les orateurs analyseront le nouveau Code en le comparant avec l'ancien.



PROGRAMME

Sous la présidence de **Thomas Henrion**, juge au tribunal de première instance de Namur, anciennement maître de conférences à l'ULB et chargé de cours à l'Institut de Formation Judiciaire

13:30
Accueil des participants

14:00
Mot de bienvenue

Anaïs Leal y Pittia, présidente de la Conférence du jeune barreau de Charleroi, avocate au barreau de Charleroi

14:15
Introduction

Thomas Henrion, juge au tribunal de première instance de Namur, anciennement maître de conférences à l'ULB et chargé de cours à l'Institut de Formation Judiciaire

14:30
**Les infractions de base
(viol et atteinte à l'intégrité sexuelle)**

Thomas Henrion, juge au tribunal de première instance de Namur, anciennement maître de conférences à l'ULB et chargé de cours à l'Institut de Formation Judiciaire

15:00
**Outrages aux bonnes mœurs
(focus sur les infractions sur Internet)**

Régis Brocca, avocat au barreau de Charleroi

15:30
Prostitution/traité des êtres humains

Laurence Maudoux, avocat général au parquet général de Liège

16:00
Échanges avec la salle

16:15
Pause-café

16:30
Regards du terrain

- **Regard du terrain au niveau psychologique**

Julien Lagneaux, directeur de l'Unité de psychopathologie légale, sexologue

- **Regard du terrain du point de vue de la police**

Xavier Turpin, 1^{er} inspecteur principal, enquêteur, chef de section du service Enquêtes & Recherche - Section Mœurs

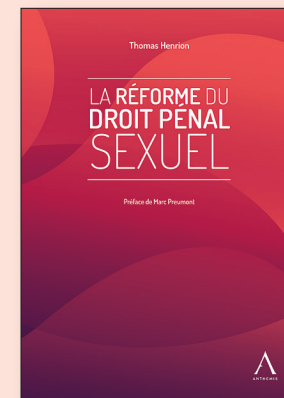
17:30
Conclusions

Laurent Kennes, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'ULB

17:45
Échanges avec la salle

18:00
Clôture de la conférence

L'OUVRAGE



L'ouvrage de Thomas Henrion 'La réforme du droit pénal sexuel' sera remis aux participants du colloque.